Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	COMBROUZE Hervé -La Fenadou - AURIAC-L-EGLISE
Numéro du lot	fd15-546
COMMUNE(S)	AURIAC-L'EGLISE
Massif chevreuil	Alagnon et Sianne
Massif cerf	UG Vallée de l'Alagnon

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	COMBROUZE Hervé
Qualité	Propriétaire
Adresse	FRAISSINET, 15500 Auriac-l'Eglise
Téléphone (fixe et portable)	0679707680
Courriel	fd15-546@nomail.fr

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 12.00	Surface Totale: 32.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2023 / 2024

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente	0	0	0	0	0		
Réalisation année précédente	0	0	0	0	0		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)	Hausse				Stabilité		
Attribution théorique					0		
DEMANDE 2023 / 2024	2	2		4	1		

Fait le mercredi 15 mars 2023 à Auriac-l'Eglise Signature